



RAPPORT FEVRIER 2016

0. INTRODUCTION

Le présent rapport décrit les différentes violations des droits humains observées dans certaines provinces du pays au cours du mois de février 2016. Il est articulé sur les principales parties suivantes:

Premièrement, nous ferons une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale qui a prévalu tout au long de ce mois. Cette analyse permettra une meilleure appréhension de l'évolution du respect des droits humains au cours de la période sus mentionnée.

Deuxièmement, les cas d'atteintes au droit à la vie qui ont pu être identifiés seront mis en évidence en montrant clairement les catégories d'auteurs.

Comme nos lecteurs pourront le remarquer, les cas de viol et de torture n'ont pas été disséqués étant donné que la situation de suspension de nos activités empêche totalement les descentes sur terrain dans les cachots où se fait la torture et empêche les victimes de viol de se confier à observateurs provinciaux. De plus, la situation carcérale n'a pas été épinglée parce que, compte tenu de la situation déjà évoquée, les visites des cachots et des prisons ne se font plus. A cela s'ajoute l'existence de plusieurs cachots clandestins où se commettent toutes les bavures et où personne ne peut entrer sauf les autorités qui commettent ces actes irrespectueux des droits humains.

Avant de clore ce rapport, nous formulerons quelques recommandations.

1. SITUATION SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIALE

1.1. Situation sécuritaire

Dans la Mairie de Bujumbura, les explosions de grenades ont été le lot quotidien de la population urbaine au cours du mois de février 2016 ; emportant plusieurs vies humaines et enfonçant encore une fois la population dans un traumatisme sans précédent:

- Dans la nuit du 1 au 2/2/2016, une grenade a explosé dans un bistrot situé en zone Buterere de la commune urbaine de Ntakangwa où une personne est morte et 8 autres ont été blessées.

- En date du 3/2/2016, trois grenades ont explosé au centre ville de la Mairie de Bujumbura (2 devant la compagnie de télécommunication Lumitel et 1 autre, au parking des véhicules de transport en commun allant en zone Musaga). A ce moment, 1 personne est morte et 8 autres ont été blessées. Le même jour, 2 autres grenades ont explosé en commune urbaine de Muha et plus précisément en zone Musaga, faisant 1 mort et 4 blessés.

- Dans la nuit du 6 au 7/2/2016, en commune urbaine de Ntahangwa, zone Kinama, quartier Bukirasazi, une grenade a été lancée et a explosé dans un bar, faisant 3 morts et 8 blessés.
- En date du 11/2/2016, en commune urbaine de Mukaza, zone Buyenzi (entre la 3^{ème} et la 4^{ème} avenue), une grenade a explosé, blessant une vingtaine de personnes. Selon les témoins sur place, cette grenade a été lancée par des personnes à bord d'une moto.
- Dans la nuit du 13 au 14/2/2016, en commune urbaine de Ntahangwa, zone Ngagara, une grenade a explosé. Un enfant de 12 ans du nom de NTUNGANE est mort et deux autres personnes ont été blessées.
- En date du 15/2/2016, six grenades ont été lancées dans différents milieux de la capitale Bujumbura: 3 grenades, en zone Ngagara (2 au marché chez Sioni et 1 autre, en zone Ngagara, quartier 5) en commune urbaine de Ntahangwa, 2 grenades en zone Rohero (centre ville) et 1 autre en zone Buyenzi, à la 15^{ème} avenue n° 1 en commune urbaine de Mukaza. Il y a eu 1 personne morte sur place et 32 autres ont été blessées.
- En date du 17/2/2016, une grenade a explosé en zone Kamenge (Gare du nord) en commune urbaine de Ntahangwa, faisant 8 blessés. Le même jour, une autre grenade a été lancée et a explosé en zone Ngagara dans la même commune et 8 autres personnes ont été blessées.
- Dans la nuit du 22 au 23/2/2016, une grenade a explosé en commune de Ntahangwa, zone de Cibitoke, quartier Mutakura. A ce moment, 2 personnes sont mortes et une vingtaine de personnes ont été blessées.
- En date du 26/2/2016, une grenade a explosé tout près de l'INTERBANK située en zone Buyenzi en commune urbaine de Mukaza. Plusieurs personnes ont été blessées.

Signalons qu'aucun des auteurs de tous ces forfaits n'a été appréhendé par la police. Toutefois, ce sont les taxi - motos qui ont été accusés comme étant les transporteurs de ces tueurs. C'est ainsi que, dans la réunion d'urgence des responsables administratifs et sécuritaires de Bujumbura tenue en date du 15 février 2016 par le Maire de la ville de Bujumbura, ce dernier a interdit les taxis motos de circuler dans toute la commune Mukaza. Cette mesure a été prise suite au constat que ce sont ces taxis-motos qui transportaient souvent les criminels qui font exploser des grenades dans la ville.

De même, des grenades ont failli faire l'hécatombe en commune Mishiha de la province Cankuzo. En effet, en date du 10 février 2016, six grenades ont été retrouvées emballées dans un sachet noir au bord de la rue et à moins d'un Km des bureaux de la commune. Ces grenades ont été remises à la police.

Enfin, la situation sécuritaire, dans la province de Mwaro a été perturbée, au cours de ce mois de Février 2016, surtout dans les communes de Bisoro et Gisozi, par des groupes armés qui ont attaqué, à plusieurs reprises, ces localités faisant 6 morts et 4 blessés.

1.2. Situation politique

Le mois de février 2016 a été marqué par des visites du Secrétaire Général des Nations Unies et des chefs d'Etats de l'Union africaine.

En date du 13/2/2016, une marche manifestation a été organisée par le gouvernement en mairie de Bujumbura. Les manifestants se sont rassemblés à la place de l'Indépendance, pour une marche qui les a conduits jusque devant l'ambassade du Rwanda où ils ont scandé des slogans accusant le président Paul Kagame de travailler à « la déstabilisation du Burundi ». Sur des pancartes étaient écrits des slogans : « Nous dénonçons l'agression du Rwanda contre le Burundi », « Nous rejetons tout dialogue avec les putschistes et les terroristes », ect.

D'autres manifestations ont été organisées dans toutes les communes du pays par le parti au pouvoir pour remercier les chefs des Etats africains de la décision prise de ne pas envoyer les troupes africaines de maintien de la paix et de protection de la population au Burundi.

Le 23 Février 2016, le Secrétaire Général des Nations Unies Ban Ki – moon a visité le Burundi. Au terme de sa rencontre avec le Président Pierre Nkurunziza, ce dernier a annoncé des mesures de grâce pour 2.000 détenus burundais. Cette mesure a été saluée par le Secrétaire Général des Nations Unies qui croyait en la libération des prisonniers politiques et d'opinion qui croupissent dans les multiples prisons du pays. Promesse tronquée car les prisonniers de cette catégorie ne seront pas concernés par le décret présidentiel relatif à cette libération.

Notons qu'au cours de sa visite au Burundi, Ban Ki – moon a refusé de rencontrer l'opposition pro-gouvernementale. Il n'a reçu que Léonce Ngendakumana du Frodebu, Rwaswa Agathon du FNL, Charles Nditije de l'UPRONA et Pascal Nyabenda du CNN/FDD. Cette visite de Ban Ki – moon a été succédée par une autre visite de haut niveau des chefs d'Etat de l'Union africaine. Durant deux jours de rencontre avec différentes autorités du Burundi (depuis le 25 février), cette forte délégation de 5 chefs d'Etats n'a pas pu atteindre ses objectifs. Ne pouvant pas s'entendre sur l'accomplissement de leur mission, certains sont rentrés dans un climat de déception.

1.3. Situation judiciaire

Au point de vue judiciaire, le mois de février a été caractérisée, comme les autres mois d'avant d'ailleurs, par des arrestations et des détentions arbitraires pour les personnes qui ont eu la chance d'échapper à des exécutions extra – judiciaires.

En province Bubanza, 15 prévenus ont totalisé, au mois de février 2016, une année sans être entendus par les juges en audience publique. Accusés de la participation à des bandes armées (PBA), elles ont été arrêtées dans la province Cibitoke après l'attaque des communes Murwi et Bukinanyana du 29 décembre 2014 au 02 janvier 2015, puis transférés à la prison Bubanza en date du 9 février 2015. Depuis lors, ils n'ont jamais comparu en audience publique. Il s'agit de NDAYIKEJE Jean-Bosco de la commune Mpanda, MUCOWINOTRE Vianney de la commune Kibago, MUGISHA Gédéon de la commune Rugombo, HAMENYIMANA Clovis de la commune Bubanza, NDUWIMANA Claude de la commune Mpanda, NDAYIRAGIJE Jean-Bosco de la commune Mpanda, NKUNZIMANA Fulgence de la commune Kibago, NZISABIRA Pascal de la commune Rugombo, HAKIZIMANA Jean-Marie de la commune Makamba, MBAZUMUTIMA Richard de la commune Rutana, NDUWIMANA Janvier de la commune Ndava, MANIRAKIZA Eric de la commune Kibago, HAKIZIMANA Elias de la commune Makamba, BUCUMI Jean-Claude de la commune Makamba et BAGAYUWITUNZE Ernest de la commune Buganda.

Les cas d'arrestations arbitraires et enlèvements sont souvent suivis de rançonnement des victimes. Ces cas sont illustratifs :

- François NDABAZANIYE, commerçant de la commune Rumonge a été arrêté et conduit au cachot du Service National des Renseignements à Bujumbura le 29 janvier 2016. Des sources sur place à Rumonge ont affirmé que NDABAZANIYE a été victime de rançon pour sa libération.
- En date du 1^{er} février 2016, deux officiers de la police nationale ont été arrêtés par des agents du Service National de Renseignements. Il s'agit de NIZIGIYIMANA Claude, Responsable du Mess des Officiers de la police et de TUYIKEZE Donatien, chef de poste de la police de la zone Nyakabiga. D'après des témoins, ces arrestations sont opérées suite à des dénonciations faites à des fins non avouées. Les familles de ces officiers arrêtés n'ont cessé de craindre que l'on leur face du mal.
- Charlotte NSABIMANA (50 ans) a été arrêtée, le 4 février 2016, par la police alors qu'elle se trouvait assise devant la porte de sa maison située sur la 1^{ère} avenue de la zone Musaga en commune Muha. Elle était en compagnie de sa fille. Des sources sur place ont dénoncé une arrestation arbitraire.
- Le Lieutenant - Colonel Darius IKURAKURE a arrêté 5 jeunes gens au quartier Mutakura de la zone Cibitoke en commune Ntahangwa, le 4 février 2016. Selon les témoins, ils ont été conduits vers une destination inconnue.
- Alexandre NIYONGABO et Prosper MUHAYIMANA ont été arrêtés par des agents du Service National de Renseignements dans la commune Rumonge en date du 6 février 2016. Ces deux jeunes hommes ont été accusés d'avoir manifesté contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Selon des sources à Rumonge, le domicile de ce responsable de la documentation dans cette commune a un autre rôle de cachot clandestin des différentes personnes arrêtées soupçonnées d'être des opposants au 3^{ème} mandat et cela, avant leur transfert à Bujumbura. Ainsi, les personnes arrêtées sont torturées.
- Dans le quartier Rusuguti de la commune Ngozi, lors de la fouille de la matinée du 7 février 2016, la police a arrêté quelques 16 jeunes hommes. Au cours de cette opération, aucune arme n'a été découverte dans les ménages fouillés. Les familles des jeunes arrêtés n'ont cessé de dénoncer des arrestations arbitraires et illégales et se sont inquiétées pour la sécurité des leurs. Au cours de la journée, huit d'entre eux ont pu être relaxés et quatre autres ont été déplacés du cachot du commissariat vers celui du service national des renseignements à Ngozi. Les familles ont rapporté que quatre autres jeunes étaient portés disparus parce qu'ils ne se retrouvaient dans aucun des cachots de Ngozi.
- Dans la matinée du 8 février 2016, la zone Musaga de la commune Muha a été ceinturée par des militaires. Cela a été fait deux jours après des attaques menées au quartier Gikoto de la zone Musaga où 5 jeunes affiliés au parti au pouvoir ont été assassinés. Après les fouilles, 3 jeunes ont été arrêtés. Les familles de ces jeunes se sont fort inquiétées de cette arrestation arbitraire et surtout du sort de leurs enfants conduits dans des lieux de détention inconnus.
- Le 9 février 2016, trois bergers ont été arrêtés par la police dans la localité de Nyagasasa en commune Mugamba de la province Bururi. Cette arrestation a suivi des coups de feu entendus dans la localité de Kibimba très voisine. Les familles des personnes arrêtées et leurs proches ont dénoncé des arrestations arbitraires.

- Un jeune homme dénommé Eddy MUCOMWIZA a été, en date du 9 février 2016, arrêté et enlevé du quartier asiatique de la zone Rohero en commune Mukaza par des agents de la police habillés en civil et à bord d'un véhicule également civil de marque Toyota de type Probox. Ce jeune homme travaillait pour le compte d'une société de téléphonie mobile Leo. Selon les témoins sur place, il a été embarqué et conduit une destination inconnue.
- En date du 11 février 2016, six personnes ont été enlevées par des militaires commandés par le Lieutenant - Colonel Darius IKURAKURE aidés par des policiers en civil. Cela s'est passé dans un bar du quartier Kabondo. La plupart des personnes arrêtées sont des employés du bar à savoir: Kadogo, Diomède, Janvier ainsi que le propriétaire du bar prénommé Jérôme. Au moment de l'arrestation, les militaires ont fait un montage de l'existence des armes dans le bar et que des réunions illégales s'y tiennent. Aucune arme n'a été trouvée. Les six personnes ont été emmenées aux cachots de la zone Cibitoke en commune Ntakangwa. Les témoins ont dénoncé des arrestations arbitraires.
- Dans la zone Kanyosha en commune Muha, 4 jeunes gens (Fabrice SHURWERYIMANA, Egide NIJIMBRERE, Jacques ainsi que Dorcas NININHAZWE) ont été arrêtés dans l'après-midi du 11 février 2016 par le Commandant de la Brigade anti - émeute, Désiré UWAMAHORO. Les membres des familles des personnes arrêtées se sont fort inquiétés du sort de ces jeunes.

1.4. Situation sociale

Au point de vue social, des cas de vente et de consommation de boissons non autorisées dans certaines communes existent encore. Des fois même, la consommation de ces boissons cause des problèmes familiaux et est à l'origine des querelles entraînant des coups et blessures graves.

En date du 19/02/2016, les portes de l'hôpital Rema appartenant à la Maison Shalom ont été défoncées par les autorités administratives de la province Ruyigi. Cela constitue un coup de force du gouvernement à l'endroit de la société civile et de ses biens. Malheureusement, la gestion de cet hôpital risque d'être difficile étant donné que les moyens financiers ne suivent pas.

2. ATTEINTES AU DROIT A LA VIE

2.1. Présentation générale

Tout au long du mois de février 2016, des cas d'assassinats ciblés ont continué à être enregistrés ici et là dans le pays et surtout dans les quartiers dits contestataires du troisième mandant du Président Pierre Nkurunziza se trouvant en Mairie de Bujumbura. La découverte d'une fosse commune en commune Ntakangwa, en date du 29 courant, a révélé beaucoup de réalités jusque là cachées. Voici quelques cas emblématiques :

➤ Le 1^{er} février 2016, deux jeunes gens, NIYOKWIZERA Landry (14 ans) et son frère UWINGABIRE Faustin (15 ans) ont été tués dans une embuscade et leurs parents ont été blessés. La famille rentrait chez elle à Kamesa en zone Musaga de la commune urbaine de Muha. Selon des témoins, l'embuscade a été tendue dans le secteur de Ruyaga en commune Kanyosha de la province de Bujumbura.

➤ En date du 5/2/2016, le chef de poste militaire en commune urbaine de Ntahangwa, zone Cibtoke a été fusillé à la 14^{ème} avenue de ladite zone par des personnes non identifiées. Il est mort sur le champ. Après cet assassinat, de nombreuses personnes ont été arrêtées dont des mères de familles.



L'image montre le corps sans vie du chef de poste militaire en commune urbaine de Ntahangwa, zone Cibtoke en tenue civile.

➤ Dans la nuit du 5 au 6/2/2016, en commune urbaine de Muha, zone Musaga, quartier Gikoto, 9 personnes ont été fusillées par des personnes non identifiées : 5 sont mortes sur place et 4 autres ont été blessées.

➤ Dans la matinée du 8/2/2016, un corps sans vie décapité a été retrouvé tout près de la boulangerie Goshen (sur la route pavée qui mène vers l'église Saint Michel) en zone Rohero de la commune urbaine de Mukaza. Cela a étonné tout le monde car, à moins de 10 mètres du lieu du crime, il ya des policiers qui contrôlent les véhicules durant toute la nuit.

➤ Dans la matinée du 25 février 2016, vers 10heures, NZISABIRA Bosco alias schola (25ans), taxi - vélo, a été tué par deux jeunes garçons en commune Gihanga, village1. Les deux hommes étaient au chef - lieu de la province Bubanza et se sont passés pour des clients allant à Gihanga. Arrivés à mi-chemin, ils l'ont égorgée à l'aide des poignards et son vélo a été volé.

➤ Dans la nuit du 25 au 26 février 2016, vers 2heures du matin, SIMBIZI a été tué par des policiers en patrouille dans le secteur Murengeza, Zone Musenyi de la commune Mpanda. Selon les sources sur place, ces policiers ont tenté de l'arrêter pour l'identifier mais sans succès, puis ils l'ont tiré dessus. La victime est un résidant de la même localité, a souligné l'administrateur communal.

➤ Le 29 Février 2016, la police a dit avoir découvert une fosse commune dans le quartier Mutakura en zone Cibitoke de la commune Ntahangwa (Bujumbura Mairie) dans une parcelle située à la 9^{ème} avenue. Des restes d'ossements ont été exhibés. Deux suspects ont été arrêtés selon toujours la police. Il ya un jeune homme prénommé Epithace. Il a été présenté à la RTNB comme ayant fait parti des combattants de RED Tabara qui serait dirigé par Alexis Sinduhije. L'autre est un commerçant du marché de Kinama. L'homme a dit habiter la 4^{ème} avenue du quartier Mutakura. Les 2 suspects ont indiqué que les accusations portées contre eux ont été fabriquées de toutes pièces. Le Maire de la ville de Bujumbura Freddy Mbonimpa qui s'est rendu sur les lieux a dit qu'au moins 3 personnes ont été enterrées dans cette fosse.

Selon les habitants de ce quartier, il y avait, depuis longtemps, une position des forces de l'ordre tout de près de cet endroit on il a été découvert la fosse commune. Et de s'interroger sur la catégorie des auteurs de ces personnes.



La fosse commune

Exhibition des ossements

Au total mais sans être exhaustif, 23 personnes ont été tuées dans la ville de Bujumbura et 124 autres ont été blessées.

2.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

<i>Localité</i>	<i>Nombre total des personnes tuées</i>	<i>Catégorie d'auteurs</i>			
		<i>Militaires</i>	<i>Policiers</i>	<i>Civils</i>	<i>Non identifiés</i>
Bubanza	2	-	1	1	-
Bujumbura Mairie	23	-	-	-	23
Bujumbura rural	6	-	2	1	3
Cankuzo	2	-	-	1	1
Gitega	1	-	-	-	1
Mwaro	6	-	-	-	6
Ruyigi	3			1	2
Total	43	-	3	4	36

3. CAS DE TORTURE

Des actes de torture sont, depuis la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza, commis dans des cachots clandestins mis sur pied ici et là par le Service National de Renseignement et cela, dans toutes les provinces du pays. Ainsi, les personnes arrêtées arbitrairement et / ou enlevées sont torturées sans le moindre secours et la plupart d'entre elles finissent par mourir. C'est dans ce contexte que les organisations de la société civile de défense des droits humains qui, par ailleurs ont été suspendues, ne sont pas informées de ces bavures. Toutes fois, quelques cas finissent par être identifiés.

Le cas de NISHEMEZWE Lionel est emblématique :

- Lionel NISHEMEZWE, jeune homme habitant le quartier Rusuguti de la province Ngozi a été découvert mort dans la morgue de l'hôpital de Kayanza le 8 février 2016. Ce jeune, élève de l'école secondaire en 10^{ème} année, a été torturé à plusieurs reprises par les agents du Service National des Renseignements alors qu'il avait été arrêté avec une quinzaine d'autres jeunes dans le même quartier lors d'une fouille et perquisition. Selon des témoins à Ngozi, NISHEMEZWE a été tabassé par ces mêmes agents dans le véhicule qui le transportait depuis Ngozi vers la ville de Bujumbura. Le jeune élève a fini par succomber des coups et blessures. Quant aux témoins de Kayanza, les agents du Service National des Renseignements ont déposé le corps à la morgue de l'hôpital dans le grand silence et son repartis.

CONCLUSION

Des personnes continuent à mourir ici et là dans le pays. Des personnes continuent à être tuées par ceux – là même qui devraient les protéger. Quelle horreur !!! Pire encore, les personnes tuées sont enterrées dans des fosses communes dans la clandestinité et dans le secret total.

Nous interpellons encore une fois le chef de l'Etat burundais à prendre une décision s'il ne veut pas que les filles et les fils de ce pays périssent un à un. Et là, il n' ya pas mille chemins. Le seul chemin salubre, c'est la négociation inclusive et sans délai avec toutes les forces vives du pays qu'elles soient internes ou externes.
